



S.N.E. de la MEDAILLE MILITAIRE
191^{ème}. Section de DUNKERQUE
SIRET : 342 006 491 00019

DUNKERQUE le 05 Février 2017

Monsieur le Président Général
SNEMM
36 Rue de la Bienfaisance
PARIS

Monsieur le Président Général,

Je viens de recevoir une invitation à participer à la cérémonie organisée par le Maire de la ville de 59411 Coudekerque-Branche pour célébrer le cessez le feu en Algérie du 19 mars 1962..

Cette célébration ayant fait l'objet d'une loi qui l'officialise comme cérémonie patriotique, elle est donc soumise a des règles bien précises, quoique nous soyons libres suivant notre sensibilité d'y assister ou non.

Le 19 Mars étant devenu une cérémonie patriotique à caractère officiel par la Loi il nous apparait extrêmement choquant que le carton d'invitation soit à l'effigie d'un emblème étranger qui plus est rebelle, à l'époque, aux lois de la République, c'est un crachat sur les tombes de nos morts.

Il devrait être possible de saisir l'autorité compétante pour faire cesser cette ignominie.

Veuillez croire en mes sentiments respectueux.

Lucien DAYAN

Président

P.J : photocopie due carton d'invitation

55
VILLE

anniversaire
du Cessez-le-feu
en ALGÉRIE



David Bailleul,

Maire de Coudekerque-Branche

Premier Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Le Conseil Municipal

vous invite à participer
à la cérémonie patriotique commémorant

**le 55^{ème} anniversaire du cessez-le-feu
de la guerre d'Algérie**

Dimanche 19 mars 2017 - 10h

**Rassemblement des invités au cimetière communal, rue des Forts,
Coudekerque-Branche, à 9h45**

Hôtel de Ville - Place de la République - CS 30119 - 59411 Coudekerque-Branche Cedex
Tél. 03 28 29 25 25 - Fax : 03 28 60 85 09 - www.ville-coudekerque-branche.fr

